



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E45027

VALABLE JUSQU'AU 20/03/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 125 000

Raison sociale : EMCR

Sigle : EMCR

5 RUE PIERRE MARIE CURIE  
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHENNEVIERES SUR MARNE 410 514 194

Téléphone : 01 56 31 28 30

Fax :

Portable : 06 19 84 35 80

Siret : 410 514 194 00035

Site Internet :

Code NACE : 4120A

E-mail : emcr.frias@orange.fr

Numéro caisse de congés payés : 2105542-0

Responsabilité légale :

DE FRIAS MANUEL GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141803025

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141803025

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	21/03/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	21/03/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/03/2023
o Ventilation mécanique	21/03/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/03/2023
o Fenêtres de toit	21/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/03/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	21/03/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/03/2023
o Isolation des combles perdus	21/03/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/03/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.